

DELIBERATION N°9/2022
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 05 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 du mois d'août, à 14 heures trente, le Conseil d'Administration de l'EPIC Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe s'est réuni à l'Hôtel Arawak, situé 41 Pointe de la Verdure 97190 LE GOSIER, sous la présidence de Mme Sonia TAILLEPIERRE, Présidente du Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe, dûment convoqués le 19 août 2022. Le quorum n'ayant pas été atteint, il est procédé à une deuxième convocation.

L'an deux mille vingt-deux, le 05 du mois de septembre, à 14 heures, le Conseil d'Administration de l'EPIC Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe s'est réuni à l'Hôtel Arawak, situé 41 Pointe de la Verdure 97190 LE GOSIER, sous la présidence de Mme Sonia TAILLEPIERRE, Présidente du Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe, dûment convoqués le 30 août 2022.

Nombre de membres

En exercice : 26

Présents ou représentés : 10 présents et 2 représentés

Absents : 14

Présents : Sonia TAILLEPIERRE, Corinne PETRO, Eddy CHATEAUBON, Jean-Claude NELSON, Jean-Marie PILLI, Sabrina ROBIN, Daniëlle MINATCHY, Marie-Corine LACASCADE, Jocelyn BOURGAREL, Eric MICHEL,

Représentés : Chantal LERUS, Yves MOZAR.

Absents : Ary CHALUS, Loïc TONTON, Marie-Luce PENCHARD, Jean-Philippe COURTOIS, Maryse ETZOL, Wennie MOLIA, Franck CHAULET, Jeanny MARC, Béatrice GAZON-MEDARD GORDIAN, Héric ANDRE, Nicolas VION, Sabrina ROGER, Rolland BELLEMARE, Jean-Claude LORET.

Assistaient également à la réunion : Agathe VINCENOT (Directrice du Tourisme), Rodrigue SOLITUDE (DGA), Marc MIGEREL (DAF), Yves GUIHENEUF (RRH), Elie GUERREIRO -VISEU (Chargé de la commande publique et affaires juridiques), Aurélien ANZALA (Directeur de l'Offre), Maïté MARIE-ANTOINETTE (Directrice de la Demande), Matthieu TECHENEY (Logistique), Wina FRANCILLETTE (Assistante DAF).

Objet : Acter l'autorisation de contractualisation du bail locatif professionnel pour le déménagement des bureaux de Pointe-A-Pitre

Le Conseil d'administration

Vu, la délibération n° CR/17-1 253 du 30 novembre 2017 de l'Assemblée plénière du conseil régional de la Guadeloupe portant création d'un comité du tourisme des îles de Guadeloupe, sous forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) ;

Vu, la délibération n° 2017-64 du 14 décembre 2017 du conseil départemental de la Guadeloupe portant création du Comité du tourisme sous forme d'un Établissement à caractère Industriel et Commercial (EPIC) ;

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2221-10 et R.2221-18 et R.2221-52 ;

Vu, le Code du Tourisme et notamment ses articles L.133-1 à L.133-10, L.134-5 et L.161-1 et suivants ;

Vu, la loi n° 2009-888 du 22 juillet de développement et modernisation des services touristiques pour ses dispositions codifiées aux articles L.211-1 et suivants du Code du tourisme ;

Vu, les articles R133-10 et R133-15 du Code de Tourisme ;

Vu, les Statuts du comité du tourisme des îles de Guadeloupe ;

EXPOSE DES MOTIFS

Faisant suite à la création de la commission en charge de trouver un nouveau local adapté (superficie, accessibilité et respect des normes de sécurité) et après validation d'un local situé dans l'immeuble ANTARES à Dothémare 97139 LES ABYMES.

Il appartient au Conseil d'Administration :

D'acter le principe que le Directeur Général par intérim soit autorisé à signer un bail locatif professionnel d'une durée de six (6) ans dans le cadre du déménagement des bureaux de Pointe-à-Pitre (cf dossier « projet du transfert du siège du CTIG »).

C'est le Directeur Général par intérim qui signera le bail locatif professionnel pour le déménagement des bureaux de Pointe-à-Pitre.

L'assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDERANT l'exposé des motifs ci-dessus :

VU les statuts du Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe ;

Le Conseil d'administration décide :

ARTICLE UNIQUE : D'acter le principe que le Directeur Général par intérim soit autorisé à signer le bail locatif professionnel dans le cadre du déménagement des bureaux de Pointe-à-Pitre et est chargé de mener à terme le projet de déménagement des bureaux du CTIG.

Il est procédé au vote :

Pour : Sonia TAILLEPIERRE, Corinne PETRO, Eddy CHATEAUBON, Jean-Claude NELSON, Jean-Marie PILLI, Sabrina ROBIN, Danielle MINATCHY, Marie-Corine LACASCADE, Jocelyn BOURGAREL, Eric MICHEL

Incluant les représentés : Chantal LERUS, Yves MOZAR.

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance
Le 05 septembre 2022

La Présidente du Comité du Tourisme des îles de Guadeloupe

Sonia TAILLEPIERRE

